

Situation au 15 décembre 2009

[illegible]

Région	Département	Arrêté cadre inter annuel en vigueur	Comités Sécheresse	Arrêtés de limitation des usages de l'eau	Niveau de limitation des usages de l'eau / délimitation géographique	Fin d'application	Commentaires
FRANCHE-COMTE	25 - Doubs	25 juillet 2006 <u>Annexes</u>	9 juin 2009 17 juin 2009	AP interdépartemental N° 2009-2608-03158 26 août 2009	Niveau 1 : alerte sur les unités hydro-géologiques « rivières de plateaux calcaires Jurassiens » et « rivières de la Haute Chaîne ».	Levée de mesures AP abrogation n° 2009-2611-04498 Doubs-Jura 26 novembre 2009	Bulletin de veille hydrologique situation au 01/09/2009 : une unité hydro-géologique supplémentaire en pré-alerte (Rivières vosgiennes et de la dépression vosgienne).
	39 - Jura		12 juin 2009	AP interdépartemental N° 2009-1610-03781 16 octobre 2009	Niveau 2 : crise sur l'ensemble des département du Doubs et du Jura	AP abrogation n° 2009-311-04549 Doubs-Bassin de l'Allan 30 novembre 2009	
	70 - Haute Saône			AP interdépartemental N° 2009-2210-03870 22 octobre 2009	Niveau 2 : crise sur l'ensemble des département du Doubs et de la Haute Saône	Levée de mesures AP abrogation n° 2009-2611-04499 Doubs-Haute Saône 26 novembre 2009	
	90 – Terr. Belfort			AP interdépartemental N° 2009-1910-03843 19 octobre 2009	Niveau 2 : crise sur l'ensemble des département du Doubs et du territoire de Belfort	Levée de mesures AP n° 2009-310-09 06 novembre 2009	
RHONE-ALPES	01 - Ain	15 juin 2006	14 mai 2009 5 juin 2009 9 juillet 2009 21 octobre 2009	APS n° 2009-01 9 juin 2009 APS n° 2009-02 13 juillet 2009 AP 27 août 2009	Niveau 0 : vigilance sur les BV la Reyssouze amont et aval, la Veyle aval, le Furans amont, l'Albarine, le Toison et leurs affluents respectifs. Niveau 1 : alerte sur les BV le Solnan, l'Allondon, l'Oignin et leurs affluents respectifs. Niveau 2 : crise sur les BV le Sevron, la Veyle amont, la Chalaronne amont et aval, le Seran, le Suran et leurs affluents respectifs. Niveau 0 : vigilance sur le BV de la Reyssouze aval Niveau 1 : alerte sur les BV de la Reyssouze amont, la Veyle aval, le Furans amont, l'Albarine, l'Allondon, le Toison et leurs affluents respectifs. Niveau 2 : crise sur les BV le Solnan, le Sevron, la Veyle amont, la Chalaronne amont et aval, le Seran, l'Oignin, le Suran et leurs affluents respectifs.	Abrogation par l'AP du 13/07/09 Abrogation par l'AP du 27/08/09 Levée de mesures 30 septembre 2009	Communiqué de presse les 9 juin et 15 juillet 2009
	07 - Ardèche	AP n° 2006.170.5 19 juin 2006 modifié par AP n°2006.200.4 du 19 juillet 2006	10 juin 2009 30 juillet 2009	AP n° 2009-168-24 17 juin 2009 AP n° 2009-183-19 2 juillet 2009 AP n° 2009-211-6 30 juillet 2009 AP n° 2009-275-9 2 octobre 2009	Niveau 0 : vigilance sur tous les BV du département de l'Ardèche Niveau 1 : alerte sur le BV du Doux Niveau 0 : vigilance sur les BV Eyrieux soutenu, Ardèche soutenu, Loire et Rhône Niveau 1 : alerte sur les BV de la Cance et l'Eyrieux Niveau 2 : crise sur les BV du Doux et de l'Ardèche Niveau 0 : vigilance sur les BV Ardèche soutenu, Loire et Rhône. Niveau 2 : crise sur les BV de la Cance, de l'Eyrieux et de l'Ardèche. Niveau 3 : crise renforcée sur le BV du Doux. Niveau 0 : vigilance sur le BV Rhône. Niveau 2 : crise sur le BV de la Loire Niveau 3 : crise renforcée sur les BV de la Cance, du Doux, de l'Eyrieux et Eyrieu soutenu, de l'Ardèche et Ardèche soutenue	Abrogation par l'AP du 2/07/09 Abrogation par l'AP du 30/07/09 Abrogation par l'AP du 02/10/09 Levée de mesures 30 octobre 2009	Communiqué de presse le 27 mai 2009 : Le préfet place le département en état de vigilance

Région	Département	Arrêté cadre inter annuel en vigueur	Comités Sécheresse	Arrêtés de limitation des usages de l'eau	Niveau de limitation des usages de l'eau / délimitation géographique	Fin d'application	Commentaires
RHONE-ALPES	26 - Drôme	AP n°04-3272 13 juillet 2004 <u>carte secteurs</u>	16 juin 2009 6 juillet 2009 20 juillet 2009 3 août 2009 17 août 2009	AP n° 09-2936 26 juin 2009 AP n° 09-3351 16 juillet 2009 AP n° 09-3491 23 juillet 2009 AP n° 09-3611 28 juillet 2009 AP n° 09-3818 5 août 2009 AP n° 09-3989 20 août 2009	Niveau 0 : vigilance sur l'ensemble du département Niveau 1 : alerte sur le secteur Nord Drôme Niveau 1 : alerte sur les secteurs Valloire, plaine de Valence, Vercors et bassin de la Drôme. Niveau 2 : crise sur les secteurs Nord Drôme, Roubion-Jabron et Sud Drôme. Niveau 1 : alerte sur les secteurs Valloire, plaine de Valence, Vercors. Niveau 2 : crise sur les secteurs bassin de la Drôme et Sud Drôme. Niveau 3 : crise renforcée sur les secteurs Nord Drôme et Roubion-Jabron. Niveau 2 : crise sur les secteurs Valloire, plaine de Valence, Vercors et Sud Drôme. Niveau 3 : crise renforcée sur les secteurs Nord Drôme, bassin de la Drôme et Roubion-Jabron. Niveau 2 : crise sur les eaux superficielles des secteurs Valloire, plaine de Valence, Vercors et Sud Drôme et les eaux souterraines des secteurs plaine de valence, bassin de la Drôme et Roubion-Jabron Niveau 3 : crise renforcée sur les eaux superficielles des secteurs Nord Drôme, bassin de la Drôme et Roubion-Jabron	Abrogation par l'AP du 23/07/09 Abrogation par l'AP du 28/07/09 Abrogation par l'AP du 5/08/09 Abrogation par l'AP du 20/08/09 20 décembre 2009	Communiqués de presse les 23, 28 juillet et 5, 17 août 2009
	73 - Savoie	AP n° 2009-266 22 juillet 2009	28 juillet 2009 11 août 2009 24 août 2009 29 septembre 2009 1 décembre 2009 14 décembre 2009	AP n° 2009-293 13 août 2009 AP n° 2009-354 01 octobre 2009	Niveau 0 : vigilance sur l'ensemble du département Niveau 1 : alerte sur l'ensemble du département	Levée de mesures 30 octobre 2009	
	74 - Haute-Savoie	3 juillet 2007 <u>Annexe1 - Annexe3</u>					
	69 - Rhône	AP n° 2006-4057 17 juillet 2006	16 juillet 2009	AP n° 2009-4030 20 juillet 2009 AP n° 2009-4231 19 août 2009	Niveau 0 : vigilance sur l'aquifère de l'Est Lyonnais et la nappe alluviale du Rhône en amont de la confluence avec la Saône. Niveau 1 : alerte sur l'aquifère Pliocène du Val de Saône / la nappe du Garon / les cours d'eau des secteurs hydrographique : Monts du Beaujolais – Monts du Lyonnais – massif du Pilat et du Bas Dauphiné-Ozon. Niveau 0 : vigilance sur l'aquifère de l'Est Lyonnais : nappe des alluvions fluvio-glaciaires des couloirs d'Heyrieux et Meyzieu. Niveau 1 : alerte sur l'aquifère du Garon et l'aquifère du Rhône. Niveau 2 : crise sur l'aquifère Pliocène du Val de Saône et l'ensemble des cours d'eau des secteurs hydrographique : Monts du Beaujolais – Monts du Lyonnais – massif du Pilat et du Bas Dauphiné-Ozon.	Abrogation par l'AP du 19/08/09 31 décembre 2009	Communiqué de presse le 27 juillet 2009

RHONE-ALPES	38 - Isère	AP n° 2007-06819 <u>31 juillet 2007</u>	10 juillet 2009 30 juillet 2009 6 août 2009 18 août 2009 2 septembre 2009 23 septembre 2009 3 décembre 2009	AP n° 2009-05750 <u>10 juillet 2009</u> AP n° 2009-06144 <u>22 juillet 2009</u> AP n° 2009-06428 <u>30 juillet 2009</u> AP n° 2009-06435 <u>6 août 2009</u> AP n° 2009-06436 <u>18 août 2009</u> AP n° 2009-07264 <u>3 septembre 2009</u> AP n° 2009-08207 <u>28 septembre 2009</u> AP n° 2009-08501 <u>29 octobre 2009</u>	Niveau 0 : vigilance sur les secteurs Grésivaudan, Drac-Romanche et Belledonne-Bréda Niveau 1 : alerte sur les secteurs Chartreuse-Guiers / Affluents Rhône amont et Est lyonnais / Bourbre / Quatre Vallées / Varèze-Sanne / Chambaran-Galaure / Vercors / Fure-Morge-Paladru Niveau 2 : crise sur le secteur Bièvre Niveau 0 : vigilance sur les secteurs Grésivaudan et Belledonne-Bréda. Niveau 1 : alerte sur les secteurs Drac-Romanche / Bourbre / Fure-Morge-Paladru. Niveau 2 : crise sur les secteurs Chartreuse-Guiers / Affluents Rhône amont et Est lyonnais / Quatre Vallées / Varèze-Sanne / Bièvre / Chambaran-Galaure / Vercors. Niveau 0 : vigilance sur les BV Grésivaudan et Belledonne-Bréda. Niveau 1 : alerte sur les BV Bourbre et Fure-Morge-Paladru. Niveau 2 : crise sur les BV Drac-Romanche / Chartreuse-Guiers / Affluents Rhône amont et Est lyonnais / Quatre Vallées / Varèze-Sanne / Bièvre / Chambaran-Galaure / Vercors. Niveau 0 : vigilance sur les BV Belledonne-Bréda. Niveau 1 : alerte sur les BV Grésivaudan Niveau 2 : crise sur les BV Drac-Romanche / Chartreuse-Guiers / Affluents Rhône amont et Est lyonnais / Bourbre / Quatre Vallées / Varèze-Sanne / Bièvre / Chambaran-Galaure / Vercors / Fure-Morge-Paladru. Dérogation à l'arrêté cadre du 31/07/2007 sur les mesures prises dans les secteurs de niveau 2 : arrosage possible de 20h à 6h des terrains de sport. Niveau 1 : alerte sur les BV Grésivaudan et Belledonne-Bréda. Niveau 3 : crise renforcée sur les BV Drac-Romanche / Chartreuse-Guiers / Affluents Rhône amont et Est lyonnais / Bourbre / Quatre Vallées / Varèze-Sanne / Bièvre / Chambaran-Galaure / Vercors / Fure-Morge-Paladru. Prorogation de l'AP n° 2009-07264 du 3 septembre 2009 Prorogation de l'AP n° 2009-07264 du 3 septembre 2009	Abrogation par l'AP du 22/07/09 Abrogation par l'AP du 30/07/09 Abrogation par l'AP du 6/08/09 Abrogation par l'AP du 03/09/09 Abrogation par l'AP du 29/10/09 Levée de mesures 30 novembre 2009	
	42 - Loire	<u>28 avril 2007</u>		AP 31 juillet 2009 AP n° 17-09 <u>7 août 2009</u>	Niveau 1 : alerte sur la zone hydrographique Pilat et Jarez. Niveau 2 : crise sur la zone hydrographique Monts du Lyonnais. Niveau 2 : crise sur les zones hydrographiques n°1 Pilat et Jarez et n° 3 Monts du Lyonnais.	Abrogation par l'AP du 7/08/09 Levée de mesures AP n° 46-09 <u>4 septembre 2009</u>	Communiqué de presse le 24 juillet 2009 : appel à la vigilance.

Région	Département	Arrêté cadre inter annuel en vigueur	Comités Sécheresse	Arrêtés de limitation des usages de l'eau	Niveau de limitation des usages de l'eau / délimitation géographique	Fin d'application	Commentaires
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	04 - Alpes de Hte Provence	AP N° 2009-1034 28 mai 2009 portant approbation du Plan d'Actions Sécheresse 2009	29 avril 2009				
	05 - Hautes Alpes	AP n° 2006-185-12 4 juillet 2006 portant approbation du plan sécheresse	7 juillet 2009 11 septembre 2009	AP n° 2009-189-12 8 juillet 2009 AP n° 2009-210-2 29 juillet 2009 AP n° 2009-210-3 29 juillet 2009 AP n° 2009-231-4 19 août 2009 AP n° 2009-238-5 26 août 2009 AP n° 2009-245-8 02 septembre 2009 AP n° 2009-254-7 11 septembre 2009	Niveau 0 : vigilance sur les BV Buëch, Eygues, Oule et Drac Gapençais Niveau 1 : alerte sur les BV Eygues-Oule Niveau 1 : alerte sur le BV du Buëch Niveau 1 : alerte sur le BV du Drac-Gapençais Modifications de l'AP du 19 août 2009 : limitation des prélèvements dans la nappe des Ricoux Modifications de l'AP du 19 août 2009 : interdiction de prélèvements dans la nappe des Ricoux au profit de l'ASA de la plaine de Chabottes. Niveau 2 : crise sur la zone Drac-Gapençais sauf le BV de l'Avance	- Levée de mesures 30 septembre 2009 Levée de mesures 30 septembre 2009 Abrogation par l'AP du 11/09/09 Abrogation par l'AP du 02/09/09 Abrogation par l'AP du 11/09/09 Levée de mesures 30 octobre 2009	
	06 - Alpes Maritimes	23 avril 2007 portant approbation du plan sécheresse 2007					
	13 - Bouches du Rhône	28 juillet 2009 portant approbation du Plan Cadre Sécheresse 2009	22 juillet 2009	AP du 28 juillet 2009 AP du 28 juillet 2009	Niveau 0 : vigilance sur l'ensemble du département Niveau 1 : alerte sur le BV Arc amont	Levée de mesures 15 octobre 2009	
	83 – Var	03 mars 2008 portant approbation du plan sécheresse 2008 carte des zones					
	84 - Vaucluse	N°SI 2008-07-03-0080-DDAF 3 juillet 2008 portant approbation du plan sécheresse 2008	7 août 2009	AP n° SI2009-08-11-0130 11 août 2009	Niveau 0 : vigilance sur l'ensemble du département	Levée de mesures 15 octobre 2009	Communiqué de presse le 13 août 2009

Région	Département	Arrêté cadre inter annuel en vigueur	Comités Sécheresse	Arrêtés de limitation des usages de l'eau	Niveau de limitation des usages de l'eau / délimitation géographique	Fin d'application	Commentaires
LANGUEDOC- ROUSSILLON	11 - Aude	AP n° 2006-11-2783 25 juillet 2006 <u>Annexe 1 : bassins versants</u> <u>Liste des communes</u>					
	30 - Gard	AP N° 2007-89-9 30 mars 2007					
	34 - Hérault	AP n° 2007.01.700 4 avril 2007 <u>plan sécheresse 2007</u> <u>Carte des communes</u>					
	48 - Lozère	AP 06-1101 11 juillet 2006					
	66 - Pyrénées Orientales	AP N° 993-2007 26 mars 2007 <u>Annexe 1 zonage</u> <u>Annexes 4.5.6</u>					